

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

## du 7 mars 2025 à 19h30 (salle multi-accueil)

### Présent(e)s :

**Mesdames** : FUMEY Sylvie, BORDOT-COLLARD Anne.

**Messieurs** : CNUDDE Jean-Pierre, VOEGELE Denis, CHARMY François, SENTENAS Michel,  
CLAUSS Jean François, MUNIER Bruno.

**Absents** : TONIUTTI Micheline, JACQUOT Célian, BEAUSEIGNEUR Denis, ZURAKOWSKI Perrine,  
KERRARA Charaf

### Procuration :

**Secrétaire de séance** : MUNIER Bruno

**Date de convocation** : 28 février 2025

### ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du Procès-verbal du 13 décembre 2024**
2. **Dépenses d'investissement avant vote du budget 2025**
3. **Approbation du plan d'aménagement forestier communal – période 2025-2046**
4. **Etat d'assiette des coupes 2025**
5. **Sécurisation du sentier Le Bois des Perches**
6. **Demande de subvention DETR 2025 – Aménagement de la Maison JOYOT**
7. **Demande de subvention « aide aux communes 2025 » - Aménagement de la Maison JOYOT**
8. **Renouvellement de la convention contrôle équipements sportifs – CDG90**
9. **Régulation foncière – Acquisition de terrains**
10. **Questions et informations diverses**

### 1. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2024

Monsieur Jean-Pierre CNUDDE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2024 et invite l'assemblée à l'approuver.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 13 décembre 2024.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

## 2. Dépenses d'investissement avant vote du budget 2025 :

Le maire fait valoir un article permettant, avant l'adoption du budget 2025, de régler des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétisés par chapitre l'année précédente.

Il est proposé la répartition suivante sachant qu'au compte 21 le budget prévisionnel 2024 était de 755 409,53 €.

Le quart de cette somme est autorisé à être dépensé avant le vote du budget 2025 soit 188 852,39.€.

Compte	Crédits
<b>202 –révision du PLU</b>	2 500 € ( frais réunions)
<b>21312 –bâtiments scolaires - accessibilité</b>	9 000 € (accessibilité école)
<b>2116 – cimetière</b>	9 500 € (achat columbarium)
<b>2152 – installation voirie</b>	5 000€ (peinture STOP)
<b>2128 – Aménagement de terrain – City stade</b>	80 000 € (EUROVIA)
<b>TOTAL</b>	<b>106 000 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent les dépenses avant vote du budget 2025 présentées ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

## 3. Approbation du plan d'aménagement forestier communal ONF – période 2025- 2046

Le précédent aménagement arrivant à expiration, les services de l'Office National des Forêts ont effectué les analyses (milieu naturel, analyses techniques et économiques) nécessaires sur la forêt de PÉROUSE (136.88 ha) pour établir un nouveau document de gestion.

Celui-ci a notamment pour objectifs de déterminer les plans d'action (coupes et travaux) et un tableau de prévision des recettes et des dépenses pour la période 2025 – 2044

La forêt communale se caractérise par des enjeux de production, de protection des milieux et des paysages et d'accueil du public : le traitement retenu est celui de la futaie régulière et irrégulière.

Le Conseil Municipal de la commune de PÉROUSE doit se prononcer sur le document d'aménagement qui a été présenté par l'Office National des Forêts le 10/12/2024 en mairie (document ci-joint).

Après lecture du document réalisé par l'ONF, le conseil municipal accepte de valider le nouveau plan d'aménagement forestier communal proposé.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

#### 4. Etat d'assiette des coupes 2025

En application de l'article R.231-23 du code forestier et de l'article 12 de la Charte de la forêt communale, la liste des parcelles proposées, par l'ONF, à l'état d'assiette des coupes pour l'année 2025 est la suivante :

COUPES PROPOSEES EN 2025

Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume commercial prévisionnel (m3) (1)			Mode de commercialisation proposé
			Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	
3 aj	AMEL (Amélioration)	7,36	0	185	185	Bloc et sur pied
18 i	EMC (Cloisonnement)	4,22	0	10	10	Bloc et sur pied
Volumens totaux			0	195	195	

COUPES PERIODIQUES PREVUES PAR L'AMENAGEMENT ET REPORTEES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ET COMMERCIALE

Parcelle	Type de coupe	Surface (ha)	Volume prévisionnel (m3) (1)			Dernier passage prévu
			Résineux	Feuillus	Total	
Volumens totaux			0	0	0	

(1) Volume houpper compris dans le volume commercial (bois fort). Seuls les menus bois sont exclus (diamètre inférieur à 7 cm)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

## 5. Sécurisation du sentier Le Bois des Perches

L'ONF nous informe qu'il est impératif de sécuriser le sentier balisé sur le bois des Perches.

En effet, l'ONF souligne la dangerosité d'exploitation de ce bois car il s'agit de bois dépérissant donc dangereux à l'abattage ;

Aussi une délibération est attendue afin de délivrer le bois des perches (27.7 m3) de cette sécurisation à la commune pour l'affouage.

A noter pour cette sécurisation :

\* 1 hêtre cassé à 6m de hauteur environ avec le houppier encroué. Attention particulière donc. Orienter ce hêtre à un affouagiste chevronné et équipé pour câbler.

\* 2 frênes de 35 et 45 non délivrées à la commune mais à abattre pour la sécurisation. Ils font partie de l'ilot de senescence choisi par la commune. Les bois sont donc à laisser dans la parcelle comme expliqué lors des réunions d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de l'ONF de sécuriser le bois des perches.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

## 6. Demande de subvention DETR 2025 – Aménagement Maison JOYOT

### Objectifs de l'action :

La commune souhaiterait procéder à une étude afin obtenir une proposition d'aménagement d'une ancienne grange acquise par la mairie en 2023.

- L'étude devra permettre de donner des pistes précises pour réaliser une salle des associations et/ou une salle de convivialité à destination du tissu associatif pour permettre un développement des activités dans le village.
- La prestation d'étude de faisabilité comprendra visite et diagnostic permettant d'établir un scénario avec propositions et visuels ainsi qu'un programme de consultation pour la maîtrise d'œuvre.
- L'objectif de la mission est de réaliser un relevé du bâtiment et une proposition d'aménagement afin que la mairie puisse estimer le potentiel du bâtiment et le coût financier de l'opération
- Un dossier de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 sera déposé pour la phase travaux, une fois le choix opéré.

Coût de l'opération : 13 200.00€ HT soit 15 840.00 € TTC

**Demande de subvention : 7 720 € (60 %)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de :

- Solliciter auprès de la Préfecture une aide financière au titre de la DETR 2025.
- Inscrire les crédits au budget 2025
- Autoriser le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

**7. Demande de subvention « aide aux communes 2025 » - Aménagement Maison JOYOT**

La commune souhaiterait procéder à une étude afin obtenir une proposition d'aménagement d'une ancienne grange acquise par la mairie en 2023.

- L'étude devra permettre de donner des pistes précises pour réaliser une salle des associations et/ou une salle de convivialité à destination du tissu associatif pour permettre un développement des activités dans le village.
- La prestation d'étude de faisabilité comprendra visite et diagnostic permettant d'établir un scénario avec propositions et visuels ainsi qu'un programme de consultation pour la maîtrise d'œuvre.
- L'objectif de la mission est de réaliser un relevé du bâtiment et une proposition d'aménagement afin que la mairie puisse estimer le potentiel du bâtiment et le coût financier de l'opération
- En complément d'une demande de subvention DETR auprès de la Préfecture, un dossier de subvention au titre de l'aide aux communes 2025 sera déposé pour la phase travaux, une fois le choix opéré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de :

- Solliciter auprès du grand Belfort une aide financière au titre de l'aide aux communes 2025.
- Inscrire les crédits au budget 2025
- Autoriser le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
- 

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

## **8. Renouvellement de la convention contrôle équipements sportifs – CDG90**

Depuis 6 ans maintenant la commune a confié au CDG90 le soin des contrôles de nos équipements sportifs.

Les conventions arrivant à leurs termes, le CDG90 invite la commune de PEROUSE à délibérer en conseil municipal afin de renouveler ces dernières.

Le CDG90 informe le conseil municipal que les tarifs resteront inchangés pour la durée de la nouvelle convention soit :

### **Coût unique annuel :**

- 25 € par agrès de football, de handball, de basketball et de hockey
- 50 € par aire de jeux, terrain de tennis, terrain de volley et aire de fitness
- 100 € pour les skate-parks

Après lecture faite de la convention aux membres du conseil municipal et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention, avec le CDG90, relative au contrôle des agrès sportifs.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

## **9. Régularisation foncière – Acquisition de terrains**

- Vu les 32 parcelles servant actuellement d'assise à la voirie, aux trottoirs et aux espaces verts communaux,
- Vu l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire d'effectuer des acquisitions par le biais d'actes en la forme administrative, : « Les maires, les présidents de conseils généraux, et les présidents de conseil régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vues de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux passés en la forme administrative par les collectivités et établissements publics. Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnés au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public parti à l'acte est représenté, lors de sa signature de l'acte, par un adjoint ou vice-président dans l'ordre de leur nomination »,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'acquérir les parcelles ci-dessous listées, avec l'accord des propriétaires au prix de l'euro symbolique. Les parcelles acquises seront intégrées dans le domaine public communal dans un second temps.

Parcelles	Contenance
<i>Allée des Troènes</i>	
AD 224	53 m <sup>2</sup>
AD 226	76 m <sup>2</sup>
AD 545	75 m <sup>2</sup>
AD 2	854 m <sup>2</sup>
AD 65	619 m <sup>2</sup>
AD 67	711 m <sup>2</sup>
AD 68	620 m <sup>2</sup>
AD 211	522 m <sup>2</sup>
AD 212	934 m <sup>2</sup>
AI 179	1158 m <sup>2</sup>
AI 342	644 m <sup>2</sup>
<i>Rue des Cerisiers</i>	
AD 468	51 m <sup>2</sup>
AD 472	30 m <sup>2</sup>
<i>Rue des Tulipes</i>	
AH 322	27 m <sup>2</sup>
AH 324	34 m <sup>2</sup>
AI 489	80 m <sup>2</sup>
AI 464	64 m <sup>2</sup>
<i>Sur la Lile</i>	
AB 435	201 m <sup>2</sup>
<i>Rue des Cèdres</i>	
AD 309	296 m <sup>2</sup>
<i>Rue des Merisiers</i>	
AD 289	248 m <sup>2</sup>
AD 312	1186 m <sup>2</sup>
<i>Rue des Thuyas</i>	
AC 329	2330 m <sup>2</sup>
AC 333	123 m <sup>2</sup>
<i>Rue des Marronniers</i>	

AH 101	50 m <sup>2</sup>
<i>Rue des Sorbiers</i>	
AD 441	509 m <sup>2</sup>
AD 447	91m <sup>2</sup>
AD 448	39 m <sup>2</sup>
<i>Rue des Aliziers</i>	
AD 592	2993 m <sup>2</sup>
AD 425	206 m <sup>2</sup>
AD 352	30 m <sup>2</sup>
AD 350	50 m <sup>2</sup>
<i>Rue des Châtaigniers</i>	
AD 275	854 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>15 758 m<sup>2</sup></b>

Considérant l'intérêt pour la commune de concrétiser ces transactions sous la forme administrative, il est proposé à Madame FUMEY Sylvie, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire, de représenter la commune de Pérouse dans les actes passés dans la forme administrative

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- 1- **Autoriser Monsieur le Maire à engager les actes de transfert de propriété au nom de la commune de Pérouse de toutes les parcelles susmentionnées.**
- 2- **Autoriser Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier les actes d'acquisition en la forme administrative**
- 3- **Fixe le prix à 1 € la parcelle**
- 4- **Désigne Madame Sylvie FUMEY, deuxième Adjointe au Maire, pour représenter la commune de Pérouse dans les actes passés en la forme administrative**
- 5- **Autoriser Madame Sylvie FUMEY, deuxième Adjointe au Maire à signer tous les documents visant à faire aboutir les procédures d'acquisition foncière**
- 6- **Précise que les dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2025**

Pour	Contre	Abstention
8	0	0



## **10. Questions et informations diverses**

- Michel SENTENAS rappelle que tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration et de les mettre sous filets, désinfecter les vêtements avant d'y pénétrer, etc. \* Les municipalités doivent tenir un registre. Ce type d'information a déjà été diffusée sur notre Illiwap.
- Les chasseurs ont offert un arbre fruitier sauvage pour chaque naissance.
- La pétanque n'a plus de présidence pour le moment et est en sommeil.
- Nettoyage de printemps le 15 mars.
- Marché local de printemps le 16 mai.

### **Clôture de la séance à : 20h45.**

- Prochain conseil prévu le 11 avril 2025 (vote du budget, présence de tous importante)

## Délibérations du Conseil Municipal du 7 mars 2025

Délibérations	Objet	Vote	
2025/01/01	Approbation du Procès-verbal du 13 décembre 2024	Pour Contre Abstention	08 00 00
2025/01/02	Dépenses d'investissement avant vote du budget 2025	Pour Contre Abstention	08 00 00
2025/01/03	Approbation du plan d'aménagement forestier communal – période 2025-2046	Pour Contre Abstention	08 00 00
2025/01/04	Etat d'assiette des coupes 2025	Pour Contre Abstention	08 00 00
2025/01/05	Sécurisation du sentier Le Bois des Perches	Pour Contre Abstention	08 00 00
2025/01/06	Demande de subvention DETR 2025 – Aménagement de la Maison JOYOT	Pour Contre Abstention	08 00 00
2025/01/07	Demande de subvention « aide aux communes 2025 » - Aménagement de la Maison JOYOT	Pour Contre Abstention	08 00 00
2025/01/08	Renouvellement de la convention contrôle équipements sportifs – CDG90	Pour Contre Abstention	08 00 00
2025/01/09	Régularisation foncière : acquisition de terrains	Pour Contre Abstention	08 00 00

## Séance du 7 mars 2025

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Monsieur CNUUDE Jean-Pierre		
	Monsieur CHARMY François		
	Madame FUMEY Sylvie		
	Monsieur VOEGELE Denis		
	Madame TONIUTTI ESTERMANN Micheline		<b>Absente</b>
	Monsieur BEAUSEIGNEUR Denis		<b>Absent</b>
	Madame BORDOT-COLLARD Anne		
	Monsieur SENTENAS Michel		
	Madame KERRARA Charaf		<b>Absente</b>
	Monsieur JACQUOT Célian		<b>Absent</b>
	Madame ZURAKOWSKI Perrine		<b>Absente</b>
	Monsieur MUNIER Bruno		
	Monsieur CLAUSS Jean-François		